

**Séance du 6 juillet 2023**

Nombre de conseillers en exercice :	33
Présents :	24
Absents :	9
Procurations :	7
Votants :	31

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le six juillet deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, à la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée le vingt-neuf juin deux mille vingt-trois par Monsieur Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire

**Président** : Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

**Présents** : Marie-Noëlle TAUZIN, Christian MAZUC, Catherine COUFFIN, Raymond BRALEY, Dominique BEC, Jean-Philippe ABINAL, Christine LATAPIE, Michel SOULIÉ, Valérie ABADIE-ROQUES, Jacques DOUZIECH, Hakim GACEM, Françoise VITIELLO, Jacky MAILLÉ, Rachida EL HAOUARI, Franck TOURNERET, Christian GIRAUD, Stanislas LIPINSKI, Benjamin GOURDON, Fabienne VERNHES, Elisabeth GUIANCE, Mathieu GINESTET, Liliane MONTJAUX, Isabelle COURTIAL (arrivée à 19h06)

**Absents ayant donné pouvoir** : Sabine MIRAL (pouvoir à Jean-Philippe KÉROSLIAN), Didier PIERRE (pouvoir à Marie-Noëlle TAUZIN), Gulistan DINCEL (pouvoir à Christian MAZUC), Jean-Louis COSTE (pouvoir à Raymond BRALEY), Virginie SEXTO (pouvoir à Dominique BEC), Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA (pouvoir à Franck TOURNERET), Jean-Marc LACOMBE (pouvoir à Mathieu GINESTET)

**Absent excusé** : Jean-Luc PAULAT

**Absent** : Amar GUENDOZI

**Secrétaire de séance** : Marie-Noëlle TAUZIN

**SOL/89-2023****Approbation du projet pédagogique et éducatif de l'action Jeunes portée par le Patio-centre social et de la convention portant organisation d'un accueil Jeunes entre le Patio-centre social de la Ville d'Onet-le-Château et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale**

*Vu l'avis unanimement favorable après examen des commissions en date du 28 juin 2023,*

ENTENDU que depuis toujours, la ville d'Onet-le-Château développe une politique active en direction de l'Enfance et de la Jeunesse.

ENTENDU que dans ce cadre, la commue mobilise toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative, d'organiser des projets et activités prolongeant le service public d'éducation et en complémentarité avec lui.

ENTENDU que la Ville a confié les missions d'accueils de loisirs des enfants âgés de 3 à 11 ans et des jeunes dans le cadre d'un marché public dont le prestataire est actuellement la MJC d'Onet-le-Château.

CONSIDERANT qu'en complément des nombreuses activités et actions menées par cette structure, la municipalité a aussi souhaité créer des actions spécifiques en direction des jeunes, avec notamment le recrutement d'un éducateur spécialisé qui accompagne les jeunes, les jeunes adultes et leurs familles dans leur parcours de vie scolaire, professionnelle et sociale.

CONSIDERANT que l'éducateur spécialisé apporte également aux jeunes Castonétoises et Castonétois une écoute et une aide adaptée à leurs besoins et les accompagne dans leurs projets autour de l'engagement citoyen.

CONSIDERANT que l'une de ses premières actions mises en place en lien avec le CCAS a été le dispositif en Route Vers l'Emploi qui rencontre un réel succès.

CONSIDERANT que dans la continuité de cette dynamique en faveur des jeunes et suite à la reprise de la gestion par la mairie du Patio-centre social, la Ville a souhaité renforcer cette action en faveur des jeunes avec le recrutement d'un référent jeunes et l'ouverture d'un espace qui leur est dédié.

CONSIDERANT que l'objectif est de prendre le champ de la jeunesse dans sa globalité pour permettre aux jeunes de développer leurs expressions sur les enjeux de la société (projets, emploi, santé, culture ...) et d'entrer dans la vie professionnelle.

ENTENDU qu'inscrite dans la Convention Globale de Territoire de la Commune, l'action Jeunes est un axe du contrat du projet du Patio-centre social d'Onet-le-Château qui s'inscrit dans un schéma de développement mené conjointement avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aveyron.

CONSIDERANT qu'elle se traduira notamment par l'ouverture régulière d'un espace dédié aux jeunes âgés de 14 ans révolus et plus, situé au 1 bis - Place des Capucines à Onet-le-Château.

CONSIDERANT que cet accueil Jeunes sera un lieu de rencontres, d'échanges et d'expression favorisant l'émergence de projets dont les jeunes sont les initiateurs et les acteurs, et ce autour de trois dimensions essentielles :

- l'écoute,
- le parcours de vie (scolaire ou professionnel),
- la prévention avec notamment un accès à l'Information Jeunesse : un point information jeunesse sera à leur disposition.

CONSIDERANT que cet espace sera un lieu adapté au rythme des jeunes avec des jours d'ouverture et des horaires d'accueil organisés en fonction des réalités et des besoins des jeunes accueillis.

CONSIDERANT que les horaires d'accueil seront souples et s'adapteront au temps libre des jeunes.

CONSIDERANT qu'il s'agit d'un accueil libre, les jeunes pouvant quitter et revenir sur la structure quand ils veulent, à l'exception des temps collectifs spécifiques (projets) qui demandent un engagement et une participation du début à la fin.

CONSIDERANT que qu'afin de formaliser cet accueil Jeunes qui est soumis à une législation et à une réglementation spécifique à l'accueil collectif à caractère éducatif de mineurs, il convient de signer une convention avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale joint à la présente délibération.

CONSIDERANT d'autre part que dans le cadre de la volonté de la commune de travailler en partenariat étroit avec la CAF de l'Aveyron mais aussi l'ensemble des acteurs associatifs ou institutionnels qui mènent des actions en faveur des jeunes, il convient de rédiger un projet pédagogique et éducatif fixant les objectifs de l'action Jeunes confiés au Patio-centre social et son champs d'actions à savoir l'accompagnement de projets, l'engagement citoyen et le parcours de vie des jeunes de 14 à 26 ans de la commune.

CONSIDERANT que l'accueil Jeunes sera géré par le coordinateur Jeunes et le référent Jeunes de la commune.

**Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix :**

- **approuve le projet pédagogique et éducatif 2023 de l'action Jeunes tel qu'annexé à la présente délibération,**
- **approuve le projet de convention entre la Ville d'Onet-le-Château et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale tel qu'annexé à la présente délibération,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette note.**

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Philippe KÉROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Marie-Noëlle TAUZIN

Certifiée exécutoire par M. le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : **11 JUIL. 2023**

Et de la publication le : **12 JUIL. 2023**